

Image not found or type unknown



## ASSOCIATION 1901 ET LICENCE IV

Par **DECOUSUE38**, le **13/04/2019** à **08:37**

bonjour, rnque risque un président d'association qui possède une licence IV, si ce dernier n'a pas la formation obligatoire(je crois)pour avoir les compétences à la tenue d'un bar? en sachant que tous les week end, les sociétaires et non sociétaires repartent très alcoolisés, pour certains. Comment peut on déclencher un contrôle d'alcoolémie à la sortie des locaux, surtout la nuit? Merci